

HIRONDELLE Emmanuel	Classe : 1902 Mobilisé		Lien avec Espagnac : natif / non résident
--------------------------------	-----------------------------------	--	--

IDENTIFICATION

Nom : Hironnelle

Prénoms : Emmanuel

Date et lieu de naissance : 21.09.1882 à Espagnac Sainte-Eulalie

Date et lieu de décès :

Filiation* : Hironnelle Jean ; Cassan Marie ; domiciliés à Boussac

Profession* : cultivateur ou/et chauffeur mécanicien matériel de battage

Lieu de résidence* : Boussac

Description* : taille : 1,59 m. ; châtain ; instruction : 1

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1902

Conseil révision (décision, motif, portion) : ajourné « pour faiblesse » en 1903 et 1904 ; classé dans les services auxiliaires en 1905 « pour faiblesse » ; 1^{ère} portion

Incorporation (date, lieu, unité) :

Libération (date et motif) :

Réserves (date, unités, période) :

Versé dans la réserve de l'armée d'active en octobre 1906 ; sans affectation

Observations :

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Commission réforme (date, décision et motif) : maintenu services auxiliaires

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 19.01.1915, à Auch (?) au 9^{ème} régiment de chasseurs à cheval (cf. rubrique « divers/campagnes contre l'Allemagne

Situation de famille à la mobilisation* : marié en 1912, 1 enfant

Profession à la mobilisation* : cultivateur ou/et chauffeur mécanicien matériel de battage

Résidence à la mobilisation : Boussac

(*) situation établie au vu des recensements

Chronologie des services :

Passé à l'escadron territorial de la 3^{ème} région le 25.10.1915

Passé à l'escadron territorial de dragons de la 5^{ème} région le 17.07.1916 et rattaché au 13^{ème} régiment de dragons

Passé au 2^{ème} régiment de chasseurs le 01.07.1917

Passé au 20^{ème} régiment de chasseurs le 25.01.1918

Passé au 2^{ème} régiment de chasseurs le 05.03.1918

Passé au 20^{ème} régiment d'infanterie le 15.08.1918

Passé au 7^{ème} régiment d'infanterie le 02.12.1918

Récompenses (médailles, citations) :

Campagnes contre l'Allemagne : 19.01.15 au 07.03.19

Zone intérieure : 19.01.15 au 10.09.15

Zone des armées : 11.09.15 au 09.09.18

Zone intérieure : 10.09.18 07.03.19

Décès (date, lieu, circonstances) :

Inhumation :

Commission réforme (date, décision, motif) :

Libération (date, motif, lieu) : congé de démobilisation le 08.03.1919 se retire à Boussac

Durée de la mobilisation : 4 ans et 1 mois

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

La commission de réforme de Toulouse a examiné en août 1932 une demande de pension pour séquelles imputables au service pour un coup de sabot de cheval au visage. Outre que l'origine parait mal assurée, le taux étant de moins de 10 %, ces séquelles n'ouvrent pas droit à pension ; quant aux troubles auditifs et digestifs ils sont écartés comme non imputable au service et en tout état de cause inférieur à 10 %.

En définitive Emmanuel Hironnelle, ne bénéficiera pas de pension ni de la carte du combattant.

Emmanuel HIRONDELLE																							
Age et résidence à la mobilisation : 33 ans ; Boussac																							
9 ^o RCC 19.01		escadr. territ. 3 ^{ème} région 25.10		escadr. territ. dragons 5 ^{ème} région 17.07		2 ^o RCC 05.03		20 ^o RI 15.08	7 ^o RI 02.12														
1	9	1	4	1	9	1	5	1	9	1	6	1	9	1	7	1	9	1	8	1	9	1	9
		11.09		17.07		01.07		25.01		10.09		08.03											
		Zone des Armées		13 ^o R dragons		2 ^o RCC		20 ^o RCC		zone intérieur		démobilisé											
Zone de l'intérieur		Zone des armées		Armée d'orient		convalescence																	

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Réserves (date, unités, période) :

Passé au 9^{ème} régiment d'artillerie le 01.10.1924

Versé dans la réserve de l'armée territoriale en mars 1927 sans affectation

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) :

libéré des obligations militaires le 15.10.1931

Dégagé par la commission de réforme de Toulouse du 26.08.1932 de toutes obligations militaires pour invalidité inférieure à 10% imputable pour « séquelle alléguée » de coup de pied de cheval de la face et invalidité inférieure à 10% non imputable pour « troubles auditifs et gastro intestinaux allégués.

Dégagé par la commission de réforme de Toulouse du 04.04.1934 de toutes obligations militaires pour invalidité inférieure à 10% pour mémoire : otite cicatricielle droite voix haute : 2 m 40 ; n'est pas susceptible d'être admis au bénéfice d'une pension.

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule

Registres d'état civil

Recensements 1886 et 1911

Journal de marche et d'opération du 9^{ème} régiment de chasseur à cheval

Historique du 2^{ème} régiment de chasseurs ; éditeur, H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1920

Historique du 20^{ème} régiment de chasseurs ; imprimerie A.F. Faivre d'Arcier, Luxeuil

Historique du 20^{ème} régiment d'infanterie

Site http://www.fortiffisere.fr/armee1914/index_fichiers/Page2896.htm#escadrons ; fortiffisere, le site web de la fortification Séré de Rivières

DIVERS

1 – un parcours difficile à retracer :

Faute de précisions suffisantes le parcours d'Emmanuel Hirondelle durant la 1^{ère} guerre mondiale reste assez imprécis.

Il est d'abord assez difficile de préciser ses fonctions au sein des nombreuses unités au sein desquelles il est appelé à servir, dès lors qu'il a été classé en 1914 comme « service auxiliaire » et que les unités auxquelles il est incorporé sont toutes des unités combattantes.

Il est alors possible d'imaginer qu'il y demeure cantonné à des fonctions non combattantes, compte tenu de son maintien dans les « services auxiliaires » qui ne semble pas avoir été révoqué par la suite et, de la diversité des unités dans lesquelles il sert ; ainsi passe-t-il d'un régiment de chasseur vraisemblablement à cheval, mais ce point reste également imprécis, à la réserve territoriale puis à une réserve territoriale de dragon, puis dans un régiment de dragon avant de servir dans deux régiments de chasseurs vraisemblablement là aussi à cheval pour finir la guerre dans deux régiments d'infanterie.

2 – campagnes contre l'Allemagne :

Emmanuel Hironnelle a été ajourné « pour faiblesse » par les divers conseils de révision devant lesquels il est passé en 1903 et 1904 avant d'être classé dans les services auxiliaires en 1905 sans affectation semble-t-il.

Sa fiche matricule sans le dire explicitement laisse penser qu'en 1914, la commission de réforme le maintient dans les services auxiliaires et apprend qu'il est mobilisé le 19 janvier 1915 au 9^{ème} régiment de chasseurs.

La fiche ne précise ni le lieu de casernement de cette unité ni surtout sa nature.

La fiche précisant toutefois qu'il s'agit d'un régiment de chasseur, il est fort probable qu'il s'agisse du 9^{ème} régiment chasseurs à cheval caserné à Auch.

Il n'existe en effet pas de 9^{ème} régiment de chasseurs à pied, puisqu'il s'agit d'un bataillon de chasseurs à pied stationné à Longwy.

Il a alors 32 ans, réside à Boussac avec sa fille et sa femme avec laquelle il s'est marié en 1912 toujours à Boussac.

Il y demeure en zone de l'intérieur durant 8 mois lorsqu'il entre dans la zone des armées le 11 septembre 1915 vraisemblablement pour rejoindre ce régiment qui se trouve alors en Artois relevé du service des tranchées dans le secteur d'Agny et au repos. Il est réengagé le 25 septembre dans le secteur de Warlus, Wanquetin, Hauteville et Fosseux pour participer à la vaste offensive conjointement menée en Champagne et en Artois. Puis il reprend le service aux tranchées à partir du 8 octobre.

Le 25 octobre 1915, Emmanuel Hironnelle passe de ce corps de cavalerie à l'escadron territorial de la 3^{ème} région au sein duquel il demeure près de 9 mois avant d'être passé le 17 juillet 1916 à l'escadron territorial de dragons de la 5^{ème} région rattaché au 13^{ème} régiment de Dragons.

Aucune précision n'est donnée quant aux fonctions occupées ni à d'éventuels détachements au cours de cette période passé dans les escadrons territoriaux des 3^{ème} et 5^{ème} région.

Le quartier général de la 3^{ème} région était situé à Rouen où se trouvait aussi le siège de l'escadron territorial de cavalerie légère alors que l'escadron territorial de Dragons était stationné à Evreux. A défaut de précision on peut supposer qu'Emmanuel Hironnelle était incorporé dans l'escadron territorial de cavalerie légère de cette 3^{ème} région.

En revanche sa fiche matricule précise qu'en juillet 1916, il est affecté à l'escadron territorial de Dragons de la 5^{ème} région (caserné à Joigny alors que l'état-major de cette région était à Orléans). Il aurait été rattaché au 13^{ème} régiment de Dragons, caserné à Melun, avant d'être passé un an plus tard au 2^{ème} régiment de chasseurs à cheval à compter du 1^{er} juillet 1917.

Là encore faute de précision on peut supposer qu'Emmanuel Hirondelle poursuit la guerre dans un régiment de cavalerie en l'occurrence le 2^{ème} RCC, puisqu'il n'existe pas de 2^{ème} régiment de chasseurs à pied (il s'agit d'un bataillon de chasseurs à pied).

Mais là encore faute de précision il est impossible d'affiner le parcours puisque les escadrons de ces régiments de cavalerie étaient indépendamment affectés en soutien d'une division d'infanterie qu'ils suivaient.

Ainsi le 1^{er} escadron était affecté à la 151^{ème} division d'infanterie dans la région de Reims, alors que le 2^{ème} escadron du 2^{ème} RCC était à partir de juin 1917 détaché à la 61^{ème} division d'infanterie, dans le secteur de Saint-Quentin, et que les 3^{ème} et 4^{ème} escadron, étaient rattachés à la 21^{ème} division d'infanterie, à Verdun, fournissant des coureurs, des observateurs, des agents de liaison, des renforts aux tranchées et participant en décembre au dégagement de Douaumont.

Le 25 janvier 1918, Emmanuel Hirondelle quitte le 2^{ème} RCC pour rejoindre le 20^{ème} régiment de chasseurs – là encore faut-il supposer qu'il s'agit d'un régiment de cavalerie.

Les 1^{er} et 3^{ème} escadron de ce régiment se trouvent alors engagés en Lorraine dans le secteur de Régnéville où ils assurent le service aux tranchées.

Il n'y demeure que moins de 40 jours, avant de réintégrer le 2^{ème} RCC dès le 5 mars 1918 qui se trouve alors dans la région de Soissons affecté e Soissons, pour les uns en ligne à la Malmaison, en forêt de Pinon, devant la forêt de Coucy, pour les autres coopérant aux services de l'arrière, circulation et police.

A partir du 21 mars les 3 premiers escadrons du régiment sont engagés dans le secteur de Noyon dans la résistance à l'une des dernières grandes offensives allemandes puis début avril dans les combats de Sinceny puis le long de l'Oise, entre Chauny et la forêt de Coucy, alors que le 4^{ème} escadron est engagé durant ce temps sur la Nesle.

Entre le 27 et 30 mai le régiment participe à la défense au chemin des dames contre une nouvelle offensive allemande. Il y subit de très lourdes pertes.

Puis le régiment se reconstitue dans les Vosges près de la frontière suisse où chaque escadron suit sa division de rattachement entre les mois de juin et août 1918.

C'est à ce moment-là qu'Emmanuel Hirondelle quitte la cavalerie et rejoint l'infanterie en passant au 20^{ème} régiment d'infanterie le 15 août 1918 qui est alors au repos au sud de Coulomiers, avant d'être réengagé le 23 août dans le secteur de Montgobert puis à la fin du mois dans la région de Nampcel-Bellon-Audignicourt, avant de s'installer dans le secteur de Cugny sur le canal de l'Ailette où il reste tout le mois de septembre.

Pour sa part, Emmanuel Hirondelle, toujours affecté au 20^{ème} RI, quitte, pour une raison indéterminée, la zone des armées le 10 septembre 1918 pour rejoindre la zone de l'intérieur où il demeure jusqu'à sa démobilisation prononcée le 8 mars 1919 par le 7^{ème} RI de Cahors où il est affecté depuis le 2 décembre 1918.

3 – lien avec Espagnac :

Le lien avec Espagnac est faible car s'il y naît en 1882 (comme sa mère, née à Espagnac en 1855), la famille se trouve déjà à Boussac en 1886 où se marie en 1912 et se retire à la démobilisation.